

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au règlement (ce) no. 1907/2006

Dénomination commerciale: **SpaBalancer FilterClean Classic**

Date d'établissement: **04.10.2019**, Date de révision: **25.06.2022**, Version: **4.0**

## RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

Dénomination commerciale  
SpaBalancer FilterClean Classic

UFI:  
Y4S2-U02H-K00W-9JSK



<https://my.chemius.net/p/SOY2tC/en/pd/fr>

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes  
Nettoyant.

Utilisations déconseillées  
Aucune donnée.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant  
SpaBalancer GmbH  
Verbindungsweg 42  
D-25469 Halstenbek, Allemagne  
+49(0)4101 - 37 444 80  
info@spabalancer.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

numéro de téléphone hors horaires de bureau  
numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

Fabricant  
+49(0)4101 - 37 444 80

## RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Met. Corr. 1; H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1; H314.1 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1; H318 Provoque de graves lésions des yeux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]



### Mention(s) d'avertissement: danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale/nationale.

### Contient:

acide chlorhydrique

acide sulfurique

### 2.3 Autres dangers

Gaz / vapeurs corrosifs. Si avalé ou en cas de vomissement, le produit risque de pénétrer les poumons. Le produit ne contient pas de substances qui sont classées comme persistantes, toxiques ou accumulables (PBT) ou très persistantes, très toxiques ou très accumulables (vPvB).

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

Pour les mélanges voir 3.2.

### 3.2 Mélanges

Nom	CAS EC Index Reach	%	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Limites de concentrations spécifiques	Notes concernant les ingrédients
acide chlorhydrique	7647-01-0 231-595-7 017-002-01-x	2,5-9	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1B; H314.1B STOT SE 3; H335	Skin Corr. 1B; H314.1B; C ≥ 25% Skin Irrit. 2; H315; 10% ≤ C < 25% Eye Irrit. 2; H319; 10% ≤ C < 25% STOT SE 3; H335; C ≥ 10%	B
acide sulfurique	7664-93-9 231-639-5 016-020-00-8	2,5-9	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1A; H314.1A	Skin Corr. 1A; H314.1A; C ≥ 15% Skin Irrit. 2; H315; 5% ≤ C < 15% Eye Irrit. 2; H319; 5% ≤ C < 15%	/
Isotridécanol éthoxylé 5-20 EO	69011-36-5 931-138-8 -	<2,5	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	/	/

## Notes concernant les ingrédients

B

Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration.

Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type "acide nitrique...%".

Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

## Description du produit

SVHC: Contient zéro ou moins de 0,1 % de substances SVHC.

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

## 4.1 Premiers secours

## Notes générales

Ne donnez rien à manger ou à boire à l'accidenté inconscient. Mettez l'accidenté sur le côté et libérez ses voies respiratoires. En cas de doute ou de malaise général consulter immédiatement un médecin. Montrer la fiche de sécurité ou l'étiquette au médecin.

## Après inhalation

Sortez l'accidenté à l'air frais – quittez la région intoxiquée. Recourir à une assistance médicale.

## Après contact cutané

Enlevez les vêtements et les chaussures pollués. Rincez les parties du corps qui étaient en contact avec la formule avec beaucoup d'eau et avec du savon. Consultez immédiatement un médecin ! Laver les vêtements contaminés avant de les utiliser de nouveau.

## Après contact oculaire

Rincez les yeux ouverts avec beaucoup d'eau immédiatement. Après le rinçage initial, éliminer les lentilles de contact et continuer à rincer. Protégez l'œil endommagé. Recourir immédiatement à une assistance médicale.

## Après ingestion

Rincez la bouche et buvez de l'eau en abondance (uniquement si la personne est consciente). Ne pas inciter de vomissement ! Consultez immédiatement un médecin ! Montrez le certificat de sécurité et l'étiquette au médecin.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

## Après inhalation

L'inhalation peut provoquer une irritation ou des brûlures aux voies respiratoires.

## Après contact cutané

Brûlures cutanées : Les signes/symptômes peuvent inclure une rougeur localisée, des gonflements, des démangeaisons, des dessèchements, des cloques.

## Après contact oculaire

Corrosif ! Peut affecter les yeux de façon irréversible.

## Après ingestion

En cas d'ingestion, il peut provoquer des brûlures de la bouche et de la gorge, ainsi que la perforation de l'œsophage et de l'estomac. Peut provoquer des douleurs abdominales. Peut provoquer des nausées / vomissements et des diarrhées.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes. L'aspiration dans les poumons peut survenir lors des vomissements après l'ingestion de ce produit.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Poudre sèche.

Sable.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Mousse.

#### Agents d'extinction inappropriés

Eau pulvérisée directe.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux

Des gaz toxiques peuvent se dégager en cas d'incendie, empêcher l'inhalation des gaz/fumées. @ br @ Acide chlorhydrique.

Oxydes de soufre (SO<sub>x</sub>). Produits toxiques de la pyrolyse.

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Mesures de protection

En cas d'incendie, ne pas inhaler les fumées/gaz qui se dégagent pendant l'incendie Ne pas intervenir si vous risquez votre santé ou si vous n'êtes pas dûment qualifié. Refroidissez les récipients qui ne sont pas en flamme avec de l'eau et les éloigner de la région de l'incendie si possible.

#### Équipement de protection pour les sapeurs-pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection appropriés (dont casque, bottes de sécurité et gants) (EN 469) et un appareil respiratoire isolant (ARI) avec masque complet (EN 137).

#### Informations supplémentaires

L'eau usée contaminée utilisée pour l'extinction doit être collectée et éliminée conformément à la réglementation ; elle ne doit pas pénétrer dans le système d'égouts. Évacuez l'eau d'incendie contaminée et les résidus d'incendie conformément aux règlements officiels.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

##### Équipements de protection

Portez l'équipement de protection personnel (chapitre 8).

##### Procédés pour prévenir les accidents

Assurer une ventilation adéquate.

##### Mesures d'urgence

Interdire l'accès aux personnes non protégées. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Risque de glisser en cas de déversement.

#### Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Grand risque de sol glissant suite au produit déversé/dispersé.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher les fuites dans l'eau/la fosse septique/la canalisation ou sur le sol perméable avec les retenues appropriées.

Diluer avec beaucoup d'eau. En cas de fuite dans l'environnement, informer l'Administration de la protection civile et du secourisme de la République Slovaquie (112).

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour le confinement

Cloisonner les déversements si cela ne pose aucun risque.

#### Pour le nettoyage

Absorber le produit (avec un matériau inerte), le mettre dans un récipient approprié et le laisser dans le collecteur des déchets autorisé.

#### AUTRES INFORMATIONS

Voir la rubrique 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 8 et 13.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

##### Mesures destinées à prévenir les incendies

Assurer une bonne ventilation.

##### Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Assurer l'aspiration locale (ventilation) pour éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols.

##### Mesures de protection de l'environnement

Ne pas jeter dans les égouts, l'eau de surface et le sol. Après utilisation fermer immédiatement le récipient bien.

##### Autres mesures

Aucune donnée.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Prenez soin de votre hygiène personnelle (lavage des mains avant la pause et à la fin du travail). Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. Protéger la peau avec une crème de protection avant utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. N'inhaliez pas les évaporations/fumées. Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Porter l'équipement de protection individuelle ; v. le chapitre 8. Enlever les vêtements pollués et les nettoyer avant de les réutiliser. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante. Lors de la dilution, toujours verser le produit dans l'eau, ne jamais verser l'eau dans le produit.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver dans des récipients bien fermés. Conserver dans un endroit froid, sec et bien aéré. Protégez contre le feu ouvert, la chaleur et les rayons de soleil directs. Conserver à l'écart des oxydants. Tenir à l'écart des métaux. Conserver à l'écart des substances alcalines. Garder loin de la nourriture, des boissons et de la nourriture pour les animaux.

#### Matériaux d'emballage

A conserver uniquement dans son emballage d'origine.

#### Exigences relatives à l'espace de stockage et aux récipients

Fermez bien les récipients ouverts et posez-les en position verticale pour prévenir toutes fuites. Le plancher de l'espace où la préparation est stockée doit être étanche et résistant aux produits chimiques (bases, acides).

#### Classe de stockage

Aucune donnée.

#### Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

Aucune donnée.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Recommandations

Pour plus d'informations sur les utilisations identifiées, voir la sous-section 1.2.

#### Solutions spécifiques à un secteur industriel

Aucune donnée.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom	mg/m <sup>3</sup>	ml/m <sup>3</sup>	Valeur éphémère mg/m <sup>3</sup>	Valeur éphémère ml/m <sup>3</sup>	Remarques	Les valeurs limites biologiques
acide sulfurique (7664-93-9)	0.05t	/	3	/	(11)	/
Chlorure d'hydrogène (7647-01-0)	/	/	7.6	5	/	/

#### Informations sur les procédures de suivi

NF EN 482 mars 2021 Exposition sur les lieux de travail - Procédures pour déterminer la concentration d'agents chimiques - Exigences élémentaires relatives aux performances NF EN 689+AC avril 2019 Exposition sur les lieux de travail - Mesurage de l'exposition par inhalation d'agents chimiques - Stratégie pour vérifier la conformité à des valeurs limites d'exposition professionnelle

#### valeurs DNEL/DMEL

##### Pour le produit

Aucune donnée.

##### Pour les ingrédients

Aucune donnée.

#### valeurs PNEC

##### Pour le produit

Aucune donnée.

##### Pour les ingrédients

Aucune donnée.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

##### Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange au cours des utilisations identifiées

Manipulez conformément à la bonne hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Prenez soin de l'hygiène personnelle – lavez-vous les mains avant la pause et à la fin du travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler de vapeurs/aérosols. Le choix de l'équipement de protection individuelle dépend de la concentration de la substance dangereuse et les spécifiés du lieu de travail. En ce qui concerne le choix de l'équipement de protection / de sécurité et les normes applicables, consulter le fournisseur de l'équipement de protection individuelle.

##### Mesures structurelles destinées à éviter l'exposition

Aucune donnée.

##### Mesures organisationnelles destinées à éviter l'exposition

Ôter immédiatement les vêtements contaminés et les nettoyer avant toute réutilisation. Assurer l'équipement de lavage oculaire et les douches d'eau. Les méthodes de mesure pour l'exécution de procédures de mesure chimiques doivent être conformes à la norme EN 482.

##### Mesures techniques destinées à éviter l'exposition

Prenez soin de la bonne ventilation et de l'évacuation locale des vapeurs aux endroits avec une concentration élevée. À conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Utiliser des lunettes de protection étanches et/ou un écran facial (EN 166).

##### Protection des mains

Gants de protection (EN 374). Respecter les instructions du fabricant relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants. Les gants doivent être remplacés immédiatement s'ils montrent des dommages ou si les premiers signes d'usures apparaissent. Le choix des gants appropriés ne dépend pas uniquement du matériau, mais aussi des autres critères de qualité qui varient de fabricant en fabricant.

#### Matériaux appropriés

matériel	épaisseur	temps de pénétration	Remarques
caoutchouc chloroprène	> 0.7 mm	> 480 min	/

caoutchouc nitrile	> 0.7 mm	> 480 min	/
butyle caoutchouc	> 0.7 mm	> 480 min	/
PVC	> 0.7 mm	/	/

#### Protection de la peau

Portez le vêtement de protection approprié. Vêtement de protection en coton et chaussures qui couvrent tout le pied (EN ISO 13688, EN ISO 20345). Pour une exposition élevée, porter des vêtements résistants aux produits chimiques (EN 13034) et des bottes, caoutchouc naturel (EN 20345).

#### Protection respiratoire

Pas nécessaire lors d'un usage normal et d'une aération adéquate. Utilisez la protection pour les voies respiratoires en cas de ventilation insuffisante. Appliquer un masque de protection respiratoire (EN 136:1998/AC:2004) avec filtre E (EN 14387:2004 + A1:2008). En cas de concentrations de poudre/gaz/vapeurs supérieures à la limite d'utilisation des filtres, en cas de concentrations d'oxygène inférieures à 17 % ou dans les circonstances obscures utiliser les appareil respiratoires autonomes à circuit fermé conformément à la norme NF EN 137:2007, NF EN 138:1995.

#### Dangers thermiques

Aucune donnée.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange

Aucune donnée.

Mesures d'enseignement destinées à éviter l'exposition

Aucune donnée.

Mesures organisationnelles destinées à éviter l'exposition

Aucune donnée.

Mesures techniques destinées à éviter l'exposition

Aucune donnée.

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

liquide

Couleur

sans couleur

Odeur

typique

Données nécessaires pour la santé des employés, la sécurité et l'environnement

Seuil olfactif	Aucune donnée.
pH	< 2
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée.
Point d'éclair	Aucune donnée.
Taux d'évaporation	Aucune donnée.
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée.
Limites d'explosibilité	Aucune donnée.
Pression de vapeur	Aucune donnée.
Densité de vapeur	Aucune donnée.
Densité / poids	densité: 1.118 g/cm <sup>3</sup> a 20 °C
Solubilité	l'eau: miscible
Coefficient de partage	Aucune donnée.
Auto-inflammabilité	Aucune donnée.
Température de décomposition	Aucune donnée.
Viscosité	Aucune donnée.

Propriétés explosives	Le produit n'est pas auto-inflammation.
Pouvoir comburant	pas de propriétés oxydantes

## 9.2 AUTRES INFORMATIONS

Aucune donnée.

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Peut être corrosif pour les métaux.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable à l'usage normal et si le mode d'emploi/conduite/stockage est respecté.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les oxydants puissants. Réaction avec les bases. L'hydrogène est libéré lors de réactions avec les métaux.

### 10.4 Conditions à éviter

Le contact avec des matières incompatibles.

### 10.5 Matières incompatibles

Oxydants puissants. Bases. Métaux.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits dangereux de la décomposition ne se produisent pas pendant un usage normal. Les gaz qui nuisent à la santé se dégagent pendant la combustion/l'explosion. Gaz / vapeurs corrosifs.

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### (a) Toxicité aiguë

#### Pour les ingrédients

Nom	type d'exposition	type	Espèce	Temps	Valeur	méthode	Remarques
acide chlorhydrique	par voie orale	LD <sub>50</sub>	rat	/	700 mg/kg pc	IUCLID	/
acide chlorhydrique	par voie cutanée (peau)	LD <sub>50</sub>	lapin	/	> 5010 mg/kg	/	/
acide sulfurique	par voie orale	LD <sub>50</sub>	rat	/	2140 mg/kg	/	/
acide sulfurique	par inhalation	LC <sub>50</sub>	rat	2 h	510 mg/m <sup>3</sup>	/	/
Isotridécanol éthoxylé 5-20 EO	orale	LD <sub>50</sub>	rat	/	> 300 - 2000 mg/kg	/	/
Isotridécanol éthoxylé 5-20 EO	par voie cutanée (peau)	LD <sub>50</sub>	rat	/	> 2000 mg/kg	/	/

#### Informations complémentaires

N'est pas classé comme toxique aigu.

## (b) Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucune donnée.

## Informations complémentaires

Provoque des brûlures.

## (c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucune donnée.

## Informations complémentaires

Provoque des lésions oculaires graves.

## (d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune donnée.

## Informations complémentaires

Non classifié comme produit chimique sensibilisants.

## (e) Effets mutagènes

Aucune donnée.

## (f) Cancérogénité

Aucune donnée.

## (g) Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée.

## Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

La substance chimique n'est pas classifiée comme cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

## (h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune donnée.

## Informations complémentaires

STOT SE (exposition unique): non classé.

## (i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Aucune donnée.

## Informations complémentaires

STOT RE (exposition répétée) : non classé.

## (j) Danger par aspiration

Aucune donnée.

## Informations complémentaires

Toxicité par aspiration: non classé.

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

## 12.1 Toxicité

## Toxicité aiguë

## Pour les ingrédients

Nom	type	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	organisme	méthode	Remarques
acide chlorhydrique	LC <sub>50</sub>	24.6 mg/L	96 h	poisson	<i>Lepomis macrochirus</i>	/	/
acide chlorhydrique	EC <sub>50</sub>	0.78 mg/L	72 h	algues	<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>	/	/
acide chlorhydrique	EC <sub>50</sub>	0.492 mg/L	48 h	crustacés	<i>Daphnia magna</i>	/	/
acide sulfurique	LC <sub>50</sub>	> 500 mg/L	48 h	/	<i>Brachydanio rerio</i>	/	/
acide sulfurique	EC <sub>50</sub>	29 mg/L	24 h	crustacés	<i>Daphnia magna</i>	/	/
acide sulfurique	LC <sub>50</sub>	16 - 29 mg/L	96 h	poisson	<i>Lepomis macrochirus</i>	/	/
acide sulfurique	LC <sub>0</sub>	134 mg/L	96 h	poisson	<i>Carassius auratus</i>	/	/
Isotridécanol éthoxylé 5-20 EO	LC <sub>50</sub>	> 1 - 10 mg/L	96 h	poisson	<i>Cyprinus carpio</i>	OECD 203	/

Isotridécanol éthoxylé 5-20 EO	EC <sub>50</sub>	> 1 - 10 mg/L	72 h	algues	<i>Desmodesmus subspicatus</i>	OECD 201	/
Isotridécanol éthoxylé 5-20 EO	EC <sub>50</sub>	> 1 - 10 mg/L	48 h	poissons cartilagineux	<i>Daphnia magna</i>	OECD 202	/

**Toxicité chronique**

Aucune donnée.

**12.2 Persistance et dégradabilité****Dégradation abiotique, Élimination physique et photochimique**

Aucune donnée.

**Biodégradation**

Aucune donnée.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Coefficient de partage**

Aucune donnée.

**Facteur de bioconcentration**

Aucune donnée.

**12.4 Mobilité dans le sol****Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement**

Aucune donnée.

**Tension superficielle**

Aucune donnée.

**Adsorption / désorption**

Aucune donnée.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

L'évaluation n'est pas faite.

**12.6 Autres effets néfastes**

Aucune donnée.

**12.7 Informations complémentaires****Pour le produit**

Ne pas permettre le déversement dans les nappes phréatiques, dans les cours d'eau ou dans la canalisation. En raison de sa valeur pH, le produit doit être neutralisé avant de le relâcher dans l'effluent. Effets négatifs sur les organismes aquatiques possibles en raison du changement de la valeur pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les preuves de biodégradabilité sont mises à la disposition des autorités compétentes des États membres à leur demande expresse ou à la demande du fabricant de détergents. Catégorie de pollution des eaux (WGK) : 1 (auto-évaluation) ; légèrement dangereux pour l'eau ;

**RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination du produit/de l'emballage****Procédé de destruction du produit ou des résidus**

Prévenir tous déversements ou fuites dans les égouts/la canalisation. Éliminer conformément au Règlement sur la gestion des déchets. Élimination conformément aux prescriptions légales : laissez dans le collecteur/déménageur/processeur autorisé des déchets dangereux.

**Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW**

20 01 14\* - acides

20 01 29\* - détergents contenant des substances dangereuses

**Procédé de traitement des emballages usagés**

Éliminer conformément au Règlement sur la gestion des déchets d'emballage. L'emballage complètement vidé doit être confié au collecteur autorisé des déchets. L'emballage non nettoyé est considéré comme un déchet dangereux – traiter de la même façon que le contenu. L'emballage nettoyée est recyclable.

**Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW**

15 01 10\* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

**Informations pertinentes pour le traitement des déchets**

Aucune donnée.

**Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées**

Aucune donnée.

**Autres recommandations d'élimination**

Aucune donnée.

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

ADR/RID	IMDG	IATA	ADN
<b>14.1 Numéro ONU</b>			
UN 3264	UN 3264	UN 3264	UN 3264
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>			
LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (acide chlorhydrique, acide sulfurique)	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (Hydrochloric acid, sulfuric acid)	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (Hydrochloric acid, sulfuric acid)	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (Hydrochloric acid, sulfuric acid)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>			
8	8	8	8
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>			
II	II	II	II
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>			
NON	NON	NON	NON
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>			

Quantités limitées 1 L Dispositions particulières: 274 Instructions d'emballage P001, IBC02 facteur 2 Restrictions dans les tunnels (E)	Quantités limitées 1 L EmS F-A, S-B	Limited Quantity, Packing Instructions (Ltd Qty, Pkg Inst) Y840 Limited Quantity, Maximum Net Quantity/Package (Ltd Qty, Max Net Qty/Pkg) 0.5 L Packing Instructions (Pkg Inst) 851 Maximum Net Quantity/Package (Max Net Qty/Pkg) 1 L Cargo Aircraft Only, Packing Instructions (CAO, Pkg Inst) 855 Cargo Aircraft Only, Maximum Net Quantity/Package (CAO, Max Net Qty/Pkg) 30 L Special provisions A803 Excepted quantities E2 ERG code 8L	Quantités limitées 1 L
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>			
-	-	non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

COV - Directive 2004/42/CE  
non applicable

Ingrédients conformément au Règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergent  
< 5%: agents de surface non ioniques

#### Des instructions spéciales

Respecter la réglementation relative à l'emploi et à la protection contre les substances dangereuses pour les jeunes, les femmes enceintes et les femmes allaitantes.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

### Modifications des Fiches de Données de Sécurité

4.1 Premiers secours 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités 8.1 Paramètres de contrôle 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Source de données principales utilisées dans la fiche de données

FDS, SpaBalancer Filter Clean, 28.9.2017, ver. 02

**Abréviations et acronymes**

ETA - Estimation de la toxicité aiguë  
ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
CEN - Comité européen de normalisation  
C&E - Classification et étiquetage  
CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n°1272/2008  
N° CAS - Numéro du Chemical Abstract Service  
CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction  
CSA - Évaluation de la sécurité chimique  
CSR - Rapport sur la sécurité chimique  
DNEL - Dose dérivée sans effet  
DPD - Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses  
DSD - Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses  
UA - Utilisateur en aval  
CE - Communauté européenne  
ECHA - Agence européenne des produits chimiques  
Numéro CE - Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS)  
EEE - Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)  
CEE - Communauté économique européenne  
EINECS - Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire  
ELINCS - Liste européenne des substances chimiques notifiées  
FR - Norme européenne  
UE - Union européenne  
Euphrac - Catalogue européen de phrases normalisées  
CED - Catalogue européen des déchets (remplacé par LoW – voir ci-dessous)  
SEG - Scénario d'exposition générique  
SGH - Système général harmonisé  
IATA - Association internationale du transport aérien  
OACI-TI - Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses  
IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses  
IMSBC - Code maritime international des cargaisons solides en vrac  
TI - Technologies de l'information  
IUCLID - Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées  
IUPAC - Union internationale de chimie pure et appliquée  
CCR - Centre commun de recherche  
Kow - Coefficient de partage octanol-eau  
CL50 - Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)  
DL50 - Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)  
EL - Entité légale  
LoW - Liste des déchets (voir <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)  
LR - Déclarant principal  
F/I - Fabricant/Importateur  
EM - État membre  
FS - Fiche signalétique  
CO - Conditions opératoires  
OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques  
VLEP - Valeur limite d'exposition professionnelle  
JO - Journal officiel  
RE - Représentant exclusif  
OSHA - Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail  
PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique  
CPE - Concentration prédite sans effet  
PNEC - Concentration(s) prédite(s) sans effet  
EPI - Équipement de protection individuelle  
R(Q)SA - Relation (quantitative) structure-activité  
REACH - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques] Règlement (CE) n°1907/2006  
RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail (Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)  
RIP - Projet de mise en œuvre de REACH  
RMM - Mesure de gestion des risques  
APR - Appareil de protection respiratoire  
FDS - Fiche de données de sécurité  
FEIS - Forum d'échange d'informations sur les substances  
PME - Petites et moyennes entreprises

STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles  
(STOT) RE - Exposition répétée  
(STOT) SE - Exposition unique  
SVHC - Substances extrêmement préoccupantes  
NU - Nations Unies  
vPvB - Très persist

**Texte des phrases H visées au point 3**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.